

Atelier Jeunes chercheurs

Le Caire, 5-12 janvier 2010

Les archives : matières et matérialités

Les sources sur lesquelles s'appuie l'écriture savante de l'histoire sont le produit d'un processus : l'opération historiographique, repose, selon la formulation de Michel de Certeau, sur le geste de « mettre à part » un document, en l'inscrivant dans des dispositifs à la fois techniques et scientifiques. Les archives à partir desquelles s'effectue le travail historiographique sont ainsi le fruit d'une série de gestes, d'opérations, de procédures qui font progressivement d'un document une source. L'administration de la preuve pour l'historiographie contemporaine – qu'on peut rapprocher de ce que Anthony Grafton identifie comme paradigme de la « note de bas de page » – repose sur un ensemble de savoir-faire qui vont des pratiques d'archivage (collecte, inventaire, conservation, classement, mise à disposition de fonds d'archives) à l'usage des archives par l'historien (rassemblement d'un corpus, lecture, interprétation, citation).

Situé à la croisée de l'anthropologie, de l'épistémologie et de l'histoire, cet atelier s'adresse particulièrement (mais non exclusivement) aux jeunes chercheurs travaillant sur le Moyen-Orient. Il vise à interroger les archives, leurs usages et leurs enjeux à partir de leur matérialité. On y questionnera le statut des documents d'archives, la façon dont on les qualifie et on les manipule à partir de leurs dimensions matérielle, sensible, voire émotionnelle.

La période contemporaine se caractérise par une diversification des supports archivistiques : les archives papier coexistent avec des archives sonores, photographiques, filmiques, sans compter la part croissante d'archives électroniques ou numérisées. Sous le terme « archives » sont ainsi rassemblés et unifiés des matériaux très disparates, que caractérisent des propriétés matérielles singulières. Le caractère protéiforme, voire la plasticité matérielle des archives invite à un retour réflexif sur le statut du document d'archives saisi dans sa spécificité d'objet. La réflexion sera donc centrée d'une part sur les qualités matérielles du document d'archives, et, d'autre part, sur les dispositifs – démarches et outils – que ces qualités induisent dans ses usages savants tout d'abord, mais aussi dans leur utilisation à des fins mémorielles, dans le champ politique ou artistique.

Les participants seront invités à travailler en premier lieu à partir de la description de corpus ou de documents d'archives. Jusqu'où peut-on descendre dans une description de type

codicologique d'un document d'archives ? Il s'agira de saisir ses caractéristiques à partir de sa forme (écrite, sonore, photographique, filmique...), sa matière (papier, papyrus, bande-son, microfilm, numérique...), sa taille, sa composition (coloration, défauts, tâches, déchirures, ratures...), soit l'ensemble des qualités matérielles qui caractérisent un document donné. En saisissant les archives à partir de leurs caractéristiques de forme, de matière et de surface, nous viserons à interroger les régimes de qualification et les modalités de manipulation des documents, en nous intéressant en particulier aux questions suivantes :

- le **statut** des archives et des documents d'archives
- la notion d'**original**
- la notion de **fiabilité**

Les formes et supports des documents n'ont guère de pertinence du point de vue de la norme archivistique, la qualification et l'identification d'archives dépendant pour l'archiviste avant tout de leur contexte de production. Dans le même temps, la matérialité d'un document est difficilement dissociable de l'information qu'il est susceptible de fournir. Archives orales ou photographiques ne relèvent pas des mêmes régimes d'énonciation qu'un document écrit. Tourner la page d'un registre ou faire défiler un microfilm, écouter des entretiens enregistrés ou examiner une photographie n'induisent pas les mêmes modes d'engagement avec un document, aussi bien dans ses modalités de conservation que dans son usage par l'historien. Le support et la forme d'un document, c'est en tout cas l'hypothèse de cet atelier, conditionnent intimement son mode d'existence et sa pratique.

Pour définir ce qui particularise les archives, on peut en noter deux caractéristiques : est notamment « archive » tout document qui d'une part est la trace d'une activité passée, et qui, d'autre part, est conservée à ce titre. Cette notion d'une trace à conserver est loin d'être une évidence en soi, et la tradition archivistique qu'a élaborée l'Europe ne saurait faire oublier que celle-ci n'a rien d'universel : c'est ainsi, par exemple, que les administrations mameloukes, loin de conserver leurs archives, détruisaient systématiquement tout document administratif lors des changements de règne. C'est dans ce sens que « faire archive » relève en premier lieu d'un choix : de collecte, de conservation, d'inscription dans une série de documents dotés de cette même qualité d'historicité. Plus peut-être encore, la notion d'archives peut être liée au lieu, à l'institution : l'usage dans la langue française du même mot pour désigner par métonymie les archives de l'État (ou d'un département) et les bâtiments où elles sont conservées indique bien, dans le contexte français, le caractère institutionnel associé à la

notion même d'archives (comparable à ce qui se passe également avec la monnaie). Il n'est pas anodin que les archives dites « privées », dans ce même contexte, ne se définissent qu'en creux, le terme désignant par défaut tout ce qui ne relève pas des archives publiques. Les archives ne se qualifient pas *per se*, mais en fonction des choix et des usages selon lesquels elles opèrent.

Aussi problématique que la notion d'archives est celle de « document ». Si le document désigne communément un écrit, cette qualification a progressivement été étendue à des supports sonores ou visuels. Cet élargissement du champ documentaire (et, en conséquence, du champ archivistique), s'accompagne de nouvelles qualifications qui sont également susceptibles de varier dans le temps. Ainsi, une photographie documentaire qui a longtemps été considérée comme appartenant à un fonds d'archives, peut, par une nouvelle appréciation, passer du statut de document à celui d'objet d'art. Dans ce sens, la matérialité d'un document d'archives, la mise à l'épreuve de sa valeur (historique, artistique, informative...) participe d'un travail de jugement et de qualification qui n'est jamais définitif.

Dans le même temps, pas plus que son statut, la matérialité du document n'est véritablement stable : les documents d'archives sont soumis à des multiples manipulations et mutations (brouillons, production de copies certifiées, réécritures ou transcription, numérisation, photocopie...). La production d'équivalences, de documents de substitutions permet de faire coexister une pièce originale et une variété de copies. Se pose alors la question dans ce contexte de l'authenticité, du caractère original d'un document : avec la production de copies, de versions, de fac-similés existe tout un ensemble de procédures qui unifient et stabilisent un même document sous des formes diversifiées. On s'intéressera en particulier aux critères de fiabilité auxquels la reproduction et la copie des documents sont soumis, aussi bien dans le contexte de production que dans leurs usages par l'historien.

La réflexion ne saurait s'arrêter ici à une opposition rigoureuse entre l'authentique et le faux : ceci vaut particulièrement quand on s'intéresse à la dimension sensible, voire émotionnelle des archives. Celle-ci est rarement restituée dans le travail d'« historiographisation », alors même que le dispositif probatoire de la pratique historiographique loin de se réduire à une interprétation et citation des sources, repose également sur la construction de dispositifs qui rendent les archives *efficaces* dans la démonstration : les qualités matérielles des archives, et les modalités de leur reproduction « au plus juste » permettent alors se s'interroger sur l'*effet* de vérité que peut produire un document pour pouvoir fonctionner comme preuve.